

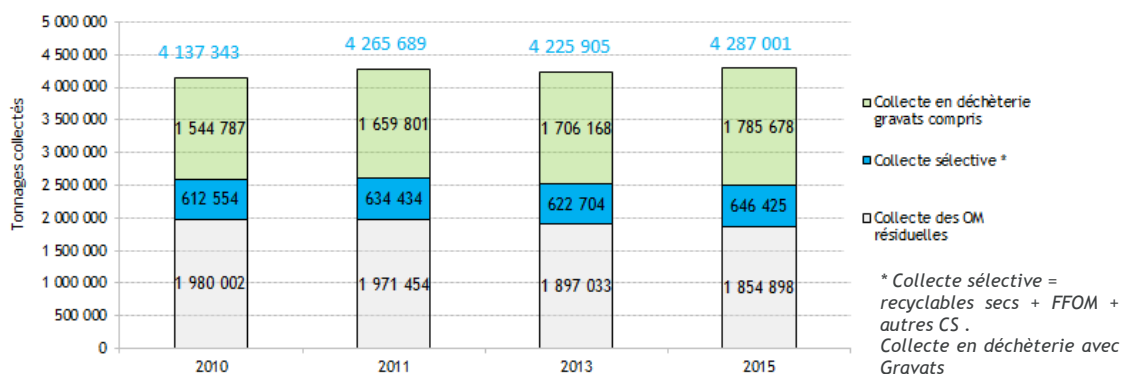


ENQUÊTE 2016
DONNÉES 2015

Collecte des déchets des ménages en Auvergne-Rhône-Alpes AuRA

① Evolution globale en Auvergne-Rhône-Alpes

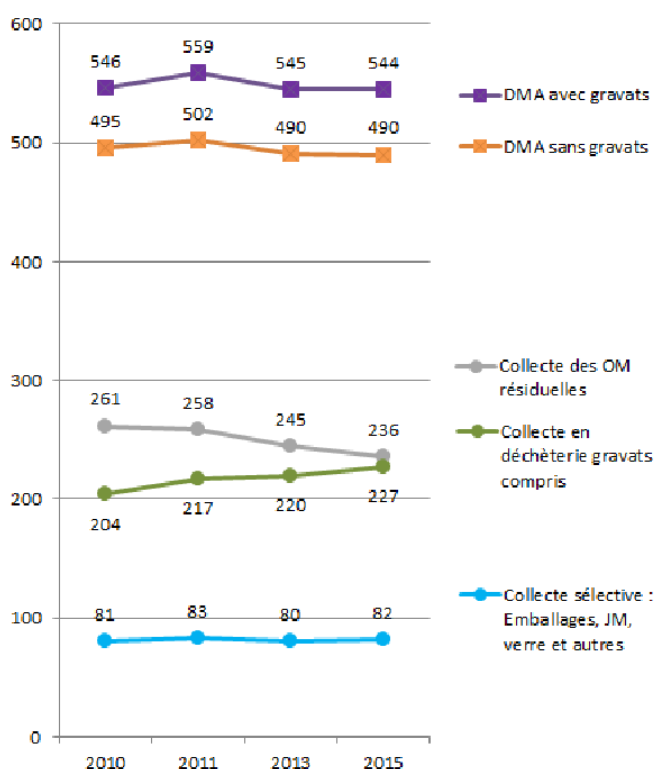
1.1 Evolution des tonnages collectés de 2010 à 2015



Depuis 2010 les tonnages de déchets collectés ont augmenté de 4%. Cette augmentation vient des collectes en déchèteries : +16%.

Les tonnages de collectes sélectives ont augmenté de 6% alors que les tonnages d'OM résiduelles ont diminué de la même valeur.

1.2 Ratios par habitant INSEE des tonnages collectés de 2010 à 2015



Evolution

Les tonnages par habitant de collecte sélective évoluent peu depuis 2010 entre 80 et 82 kg/hab. soit 2% d'augmentation.

Les ratios en déchèteries avec ou sans déblais et gravats **augmentent continuellement**, +11 à 12 % depuis 2010. Ce ratio sans déblais et gravats atteint 172 kg/hab. en 2015, soit +19 kg/hab. depuis 2010.

Les tonnages par habitant des ordures ménagères résiduelles poursuivent leur diminution : -10% entre 2010 et 2015 soit -26 kg/hab.

OBJECTIF LTECV

Loi Transition Energétique pour la croissance verte

DMA Déchets Ménagers et Assimilés ** :

-10% en kg/hab. entre 2010 et 2020

AuRA hors déblais et gravats : 490 kg/hab. INSEE et 456 kg/hab. DGF

soit - 1,2 % entre 2010 et 2015
France 2013 : 519 kg/hab. INSEE

AuRA avec déblais et gravats : 544 kg/hab. INSEE et 507 kg/hab. DGF

Soit - 0,3 % entre 2010 et 2015
France 2013 : 571 kg/hab. INSEE

** DMA : définition retenue par la loi est celle d'EUROSTAT:

Ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques et qui sont collectés par le SPGD, en déchèteries ou en PAP (collecte d'encombrants, déchets verts, déblais et gravats)

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie
www.sinoe.org

② Collecte des ordures ménagères résiduelles en 2015

2.1 Tonnages collectés et filières de traitement

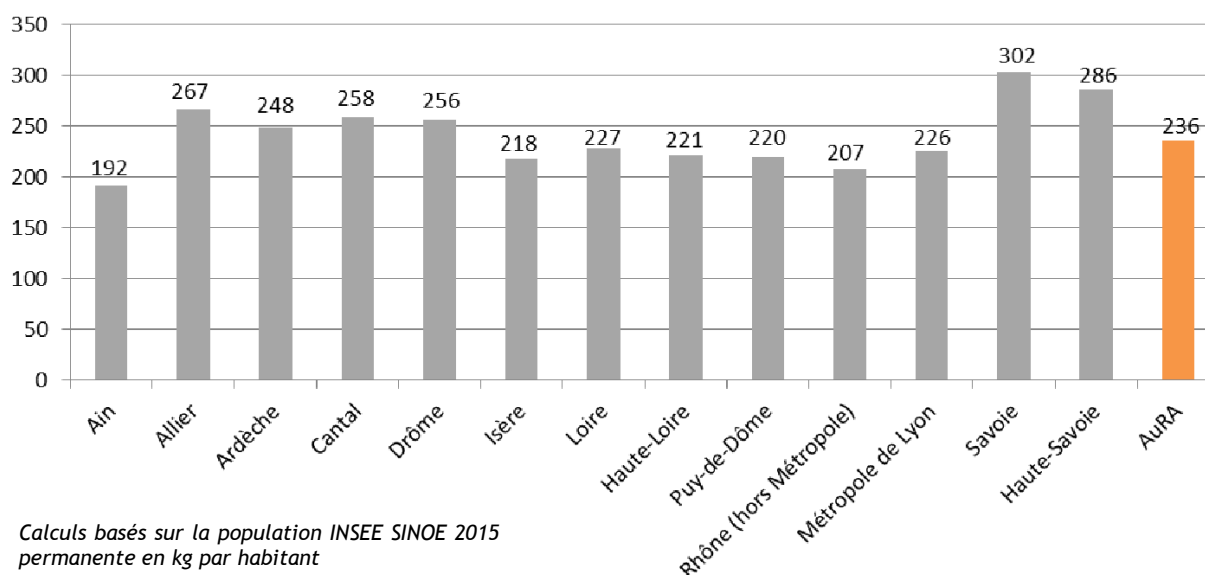
Filière de traitement	Tonnages collectés AuRA 2015	
Valorisation énergétique	1 141 834 t	62%
Non valorisé*	631 341 t	34%
Valorisation organique ou matière	81 723 t	4%
	1 854 898 t	

*Tonnage envoyé vers une installation de stockage ou un incinérateur sans valorisation énergétique

La proportion des tonnages allant vers chacune des différentes filières de traitement reste stable depuis 2010.

Les tonnages d'OM résiduelles ont diminué de -6 % sur la période 2010 à 2015.

2.2 Ratio par habitant INSEE des tonnages collectés 2015 d'OM résiduelles par département



Calculs basés sur la population INSEE SINOE 2015 permanente en kg par habitant

Le ratio des tonnages collectés 2015 des OM résiduelles est au global pour Auvergne-Rhône-Alpes de 236 kg/hab. INSEE (population INSEE SINOE) et 219 kg/hab. DGF

2.3 Répartition communale selon le mode de gestion et le mode de collecte

Mode de collecte des OMR	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Porte à porte	74%	64%
Points de regroupement	2%	1%
Apport Volontaire	8%	3%
Mixte	16%	32%

La collecte en points de regroupement se différencie de la collecte en apport volontaire par la densité de points de collecte sur le territoire. La collecte en points de regroupement est comparable à la collecte en porte à porte en terme de service rendu à l'utilisateur.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie
www.sinoe.org

③ Collecte sélective des ordures ménagères en 2015

3.1 Population desservie en collecte sélective des recyclables secs : emballages et journaux-magazines

Les collectes des recyclables secs RS (emballages et journaux-magazines) concernent les emballages plastiques, en fer, en aluminium, papier ou carton, en verre, ainsi que les journaux magazines.

En 2015, 100 % de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes est desservie par une collecte de recyclables secs.

3.2 Répartition des modes de collecte

Mode de collecte des RS	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région* (%)
Apport volontaire	51%	28%
Mixte	29%	52%
Porte à porte	20%	20%

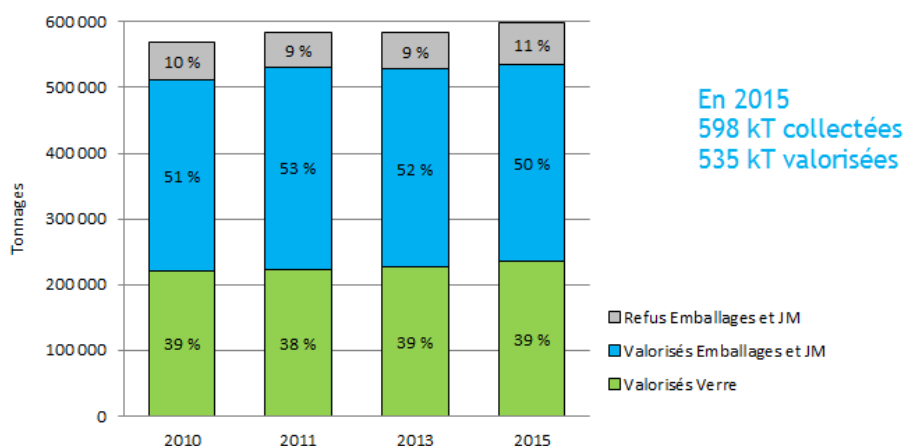
*Calculs basés sur la population INSEE SINOE 2015

Ce calcul ne prend en compte que les collectes de type **emballages** (hors verre) et **journaux-magazines**. Le flux **verre** est collecté dans toutes les communes en 2015 : **86 % de la population est en apport volontaire**.

Définitions :

- **Mixte** : le ratio est calculé au niveau communal : il correspond soit à une collecte d'un matériau en porte à porte et un autre en apport volontaire, soit à des communes qui utilisent 2 modes de collecte sur leur territoire, (porte à porte au centre de la commune et apport volontaire sur le reste du territoire).
- Les flux collectés en point de regroupement ont été intégrés dans le porte à porte.

3.3 Evolution des tonnages collectés et valorisés des recyclables secs de 2010 à 2015



Les tonnages ci-dessus concernent uniquement la **collecte sélective des recyclables secs : verre, emballages et journaux-magazines**. Les tonnages collectés ont augmenté de façon constante depuis 2001 ; + 5% depuis 2010.

Les tonnages valorisés suivent la même tendance en AuRA : +4,5 % entre 2010 et 2015.

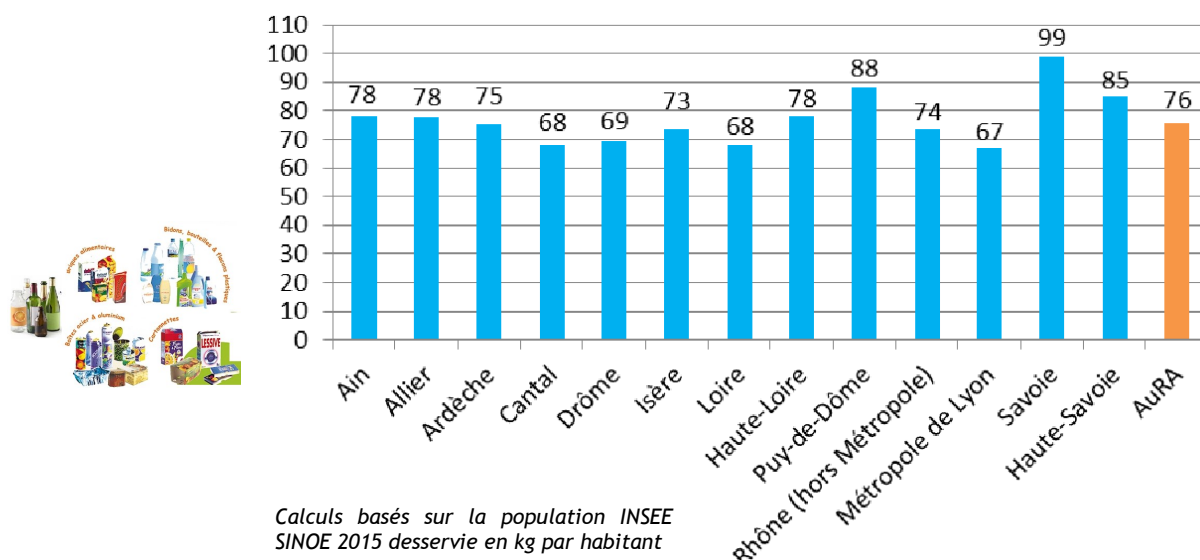
3.4 Quantités collectées et valorisées par type de collecte sélective en Auvergne-Rhône-Alpes - 2015

	Tonnages collectés	Ratios en kg/hab.*	Tonnages valorisés	Ratios en kg/hab.*
Collecte sélective recyclables secs hors verre	361 754	46 / 43	298 763	38 / 35
Collecte sélective du verre	235 957	30 / 28	235 957	30 / 28
Collecte sélective de biodéchets	13 149	25 / 24	10 737**	20 / 19

* INSEE SINOE 2015 / DGF 2015

**Le valorisé correspond au collecté moins les refus de compostage.

3.5 Ratio par habitant INSEE des tonnages collectés 2015 des recyclables secs par département



3.6 Quantités valorisées par type de matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes - 2015 (données Eco-Emballages)

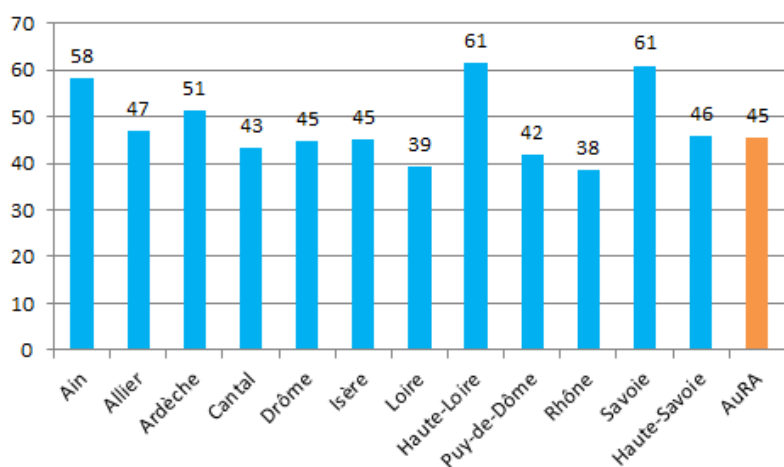
Matériau	Tonnages valorisés	kg/hab. INSEE permanent *	kg/hab. DGF permanent	Evolution des tonnages 2014 / 15	% des OM Collectées **	% susceptible d'être présent dans les OM ***
Acier	9 836	1,2	1,2	4,4%	0,4%	2%
Aluminium	946	0,12	0,11	5,6%	0,04%	0,3%
Briques alimentaires - ELA	4 897	0,6	0,6	1,7%	0,2%	1,4%
Cartons / cartonnettes / papier - EMR	82 220	10	10	0,4%	3,7%	6,8%
Plastiques	25 510	3,2	3,0	3,1%	1,2%	11%
Verre	234 777	30	28	2,5%	10,6%	11%

* Population INSEE SINOE 2015

** Pourcentage AuRA des OM collectées = tonnage valorisé du matériau / tonnage total d'OM collecté (OMR + collecte sélective)

*** MODECOM ADEME 2007 (<http://www.ademe.fr/campagne-nationale-caracterisation-ordures-menageres-resultats-annee-2007-0>) : part de chaque matériau dans la composition des OM, à l'échelle nationale.

3.7 Tonnages triés des emballages (acier/alu/ELA/EMR/plastiques/verre) par département - 2015



Ratios calculés à partir des tonnages valorisés (données Eco-Emballages) par rapport à la population permanente INSEE SINOE

Extension des consignes de tri en 2016

Les EPCI suivantes ont mis en place l'extension des consignes de tri du plastique en 2016 avec Eco-Emballages :

Bresse-Dombes-Sud-Revermont (01), Sictom Bièvre (38), Sitom sud Rhône (69), Grenoble Alpes Métropole (38), CC du Trièves (38), Sictom Sud Grésivaudan (38), CC Pays du Grésivaudan (38), CC Mathey-sine (38).

La CA de Clermont-Ferrand (63) et le Syndicat Bois de l'Aumône (63) ont aussi mis en place cette extension mais en dehors des dispositifs d'Ecoemballage.

OBJECTIF LTECV

Loi Transition Energétique pour la croissance verte

Généraliser les extensions des consignes de tri du plastique à tous les français d'ici 2022.

3.8 Collecte des biodéchets en Auvergne-Rhône-Alpes - 2015

En 2015, **12 EPCI** proposent une collecte sélective des biodéchets qui s'articule autour du ramassage de la **Fraction Fermentescible** avec ou sans le papier-carton et les déchets verts.

3 de ses collectes concernent les ménages et **9** les gros producteurs.

Collecte des biodéchets des ménages

Département	Collectivités concernées en 2015	Tonnages collectés	Nombre de communes desservies	Populations desservies	Destination biodéchets
26	C.C. du Pays de Rémuzat	68 t	13	1 317	compostage
38	C.A. du Pays Voironnais	1 948 t	34	93 728	compostage
63	C.A de Clermont-Ferrand	10 377 t	21	285 469	méthanisation
	TOTAL	12 393 t	68	380 514	

Collecte des biodéchets auprès des gros producteurs

Département	Collectivités concernées en 2015	Tonnages collectés	Département de destination*
42	C.C du Pays d'Astrée	30 t	42
73	C.C Cœur de Tarentaise	39 t	74 - Gruffy
73	C.C Haute Combe de Savoie	41 t	74 - Gruffy
73	C.C de la Région d'Albertville (CORAL)	200 t	74 - Gruffy
74	C.C Rive Gauche du Lac d'Annecy	161 t	74 - Gruffy
74	C.C Sources du Lac d'Annecy	37 t	74 - Gruffy
73,74	SITOA	142 t	74 - Gruffy
03	C.A de Vichy Val d'Allier	50 t	03
38	Sictom du Guiers	56 t	74 - Gruffy
	TOTAL	756 t	

OBJECTIF LTECV
Loi Transition Énergétique pour la croissance verte

Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs à horizon 2025

Le MODECOM ADEME estime à 32% de déchets putrescibles dans les OMR.

Le tonnage d'OMR collecté en 2015 étant de 1 854 898 t, le potentiel de collecte de biodéchets est d'environ 600 000 t.

* Pour toutes les collectes de FFOM auprès des gros producteurs les tonnages collectés sont envoyés vers des unités de **méthanisation**

④ Performance globale de la gestion des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015

4.1 Taux de valorisation des tonnages collectés en 2015

Auvergne-Rhône-Alpes 2015	Taux Avec Gravats	Taux Hors Gravats
Taux de valorisation matière	43%	42%
Taux de valorisation énergétique	31%	35%
Taux de valorisation global	75%	77%

OBJECTIF LTECV
Loi Transition Énergétique pour la croissance verte

Recyclage de 55% des DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES en 2020 et 65% en 2025

Taux de valorisation matière

Tonnages valorisés (matière et organique) / tonnages globaux collectés.

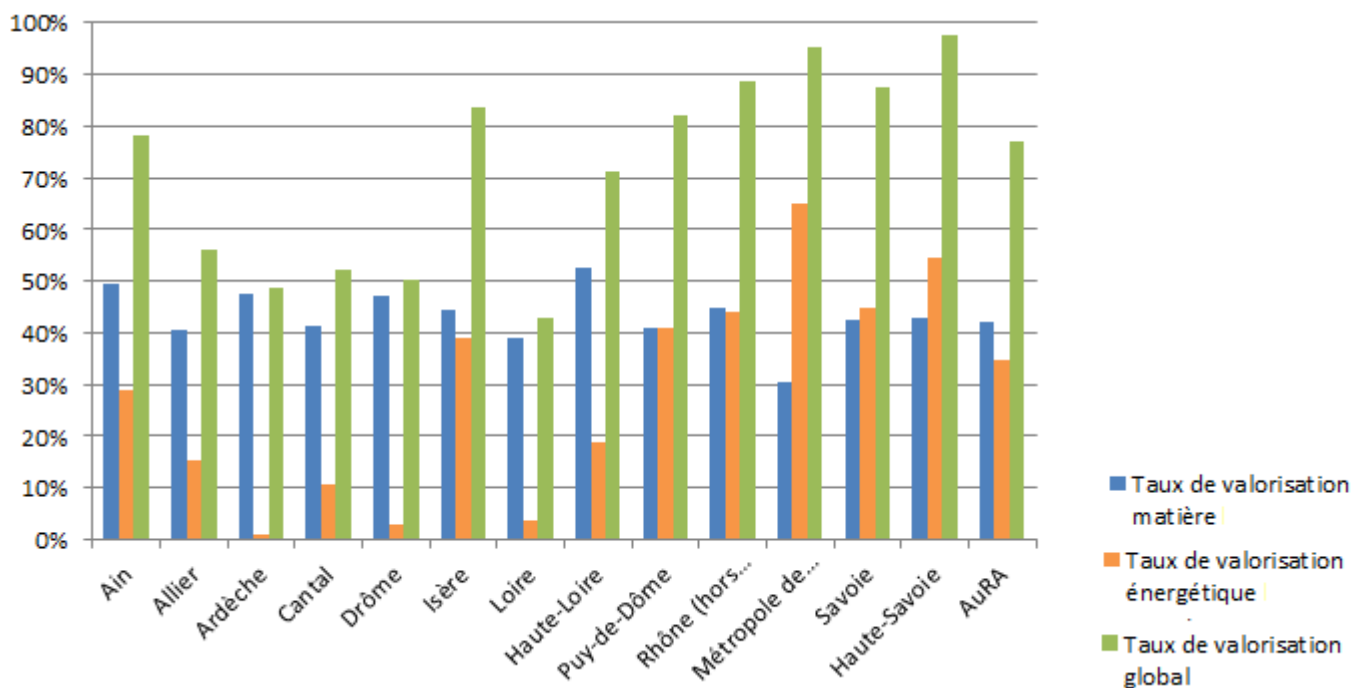
Taux de valorisation énergétique

Tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique, une cimenterie ou une chaufferie / tonnages globaux collectés.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie
www.sinoe.org

4.2 Taux de valorisation hors gravats par département - 2015



Définitions

Taux de valorisation matière : tonnages envoyés vers une filière de valorisation (matière et organique, des collectes sélectives et des collectes en déchèteries) et tonnages valorisés en compostage des ordures ménagères / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

Taux de valorisation énergétique : tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique, une cimenterie ou une chaufferie (des collectes ordures ménagères, sélectives pour le refus de tri et des collectes en déchèteries) / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

Taux de valorisation global : somme des 2 tonnages ci-dessus/tonnages globaux collectés

Taux de valorisation global hors gravats : calcul identique mais sans prendre en compte les déchets inertes de déchèteries

L'efficacité de la valorisation énergétique n'entre pas en ligne de compte ni pour les incinérateurs, ni pour les ISDnD.

Édition
Janvier 2017

OÙ TROUVER LES DONNÉES SUR SINDRA et SINOE ?

Espace Grand public :

www.sindra.org : Les déchets en Auvergne-Rhône-Alpes / Déchets non dangereux / Collecte et déchèterie

Espace réservé aux collectivités :

www.sinoe.org : sur la fiche d'une collectivité, onglet « compétences et services », Collecte

